



Arles, vendredi 13 mai 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/02488

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

Arrêté préfectoral n°2022-04-DS-0250 publié au RAA de la Préfecture 34

Travaux de maintenance (avec mise en place d'une passerelle piétons et cycles en travers du Canal du Rhône à Sète)

Franchissement à la demande via VHF ou téléphone
du secteur du Pont de Carnon en rehaussement

S'annoncer par VHF (canal 10 à l'approche de la passerelle flottante pour demande de passage) (tous les usagers - dans les deux sens)

- **à partir du 14/05/2022 à 05:30 au 20/05/2022 à 23:59**
 - o Canal du Rhône à Sète
entre les pk 41.100 (amont du grau de Carnon) et pk 41.250 (aval du pont en rehaussement)

Respect de la signalisation en place (spécifique à l'exploitation du chantier pour le franchissement à la demande de la zone des travaux) (tous les usagers - dans les deux sens)

- **à partir du 14/05/2022 à 05:30 au 20/05/2022 à 23:59 - avec pour périodicité : Permanent**
 - o Canal du Rhône à Sète
entre les pk 41.100 (amont du grau de Carnon) et pk 41.250 (aval du pont en rehaussement)

Commentaire :

En raison du dévoiement lié aux usages des piétons et cyclistes du pont de la D21 en rehaussement, une passerelle flottante pivotante est mise en place à Carnon, ceci depuis le 08 Avril 2022.

Ainsi, les usagers de la voie d'eau s'annonceront au personnel de la passerelle, via le canal 10 de la VHF, (**ou à défaut au téléphone suivant : 06 38 85 07 49**) pour demander le rabattement de l'ouvrage préalablement à leur passage, **ceci pour tout franchissement du secteur des travaux**. Pour cela, ils pourront aussi émettre un signal sonore.

Aucun passage ne sera autorisé si :

_la passerelle n'est pas rabattue
et si

_la signalisation de type A1 n'est pas retirée / occultée par le personnel de la passerelle.

Ainsi, les navigants dans les 2 sens marqueront les haltes nécessaires, avant tout franchissement de la zone de travaux, ceci tant que le rabattement de la passerelle ne sera pas complet et que l'extinction du feu rouge ou l'occultation du dispositif A1 équivalent ne sera pas effective.

UTI Canal du Rhône à Sète

1, quai de la gare maritime

13200 ARLES

Tél : 04 90 96 00 85 - Fax : 04 90 96 91 36

Service(s) à contacter :

UTI Canal du Rhône à Sète, 1, quai de la gare maritime, 13200 ARLES
Tél : 04 90 96 00 85 - Fax : 04 90 96 91 36

Date limite d'affichage :

21/05/2022

Par délégation



Joseph VIOLLIN